



PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
SÉANCE DU 18 OCTOBRE À 19 H

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Madame Geneviève Houle, parent  
Madame Mélanie Malo, parent  
Monsieur Germain Pitre, parent  
Madame Noémie Blain, représentante du personnel enseignant  
Madame Mélanie Jalbert, représentante du personnel enseignant  
Madame Julie Pronovost, représentante du personnel de soutien  
Madame Mélissa St-Onge, technicienne service de garde

**PARTICIPAIENT ÉGALEMENT :**

Madame Mireille Leclerc, parent substitut  
Madame Valérie Desmarais, parent substitut  
Madame Marie-Claude Bouchard, représentante de la communauté  
Monsieur Pierre-Luc Moisan, direction

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Madame Mélanie Gervais, parent  
Madame Stéphanie Cousineau, parent substitut  
Monsieur Patrice Gagnon, direction adjointe

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Ouverture de l'assemblée à 19 h 13 et vérification du quorum.  
Présentation des membres du conseil d'établissement.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Mélissa St-Onge et résolu :  
**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

**PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CÉ # 22-23-01**

**3. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE**

Madame Julie Pronovost fera office de secrétaire pour cette rencontre.

**4. INFORMATIONS DE LA DIRECTION**

**4.1 Pouvoirs du conseil d'établissement**

Monsieur Pierre-Luc Moisan présente un tableau qui a été élaboré sur la base de documents émanant du MEES, de la CS Marie-Victorin et de la table des secrétaires généraux de l'Estrie et de la Montérégie.  
Il explique le rôle des parents au sein du conseil d'établissement.

#### 4.2 Dénonciation de conflits d'intérêts

Monsieur Pierre-Luc Moisan explique en quoi consiste le formulaire de dénonciation de conflits d'intérêts.

#### 4.3 Formulaire d'autorisation de divulgation de renseignements

Un formulaire d'autorisation est remis aux membres parents pour obtenir le consentement de diffuser le nom et l'adresse courriel de chacun sur le site de l'école et aussi de transmettre ces informations au Centre de services scolaire des Patriotes.

#### 4.4 Budget de fonctionnement du CÉ (déplacement et gardiennage).

Monsieur Pierre-Luc Moisan informe que le conseil d'établissement dispose d'un montant de 300,00 \$ pour l'année. Cette somme peut servir pour des frais de gardiennage, de déplacement, de secrétariat ou de collations/repas fin d'année. Madame Julie Pronovost ajoute que nous avons des formulaires de réclamation disponibles au secrétariat et ils seront envoyés par courriel aux membres. Monsieur Pierre-Luc Moisan précise qu'il faut joindre une pièce justificative au formulaire pour la demande de réclamation. Par la suite, cette demande sera présentée au prochain CÉ et après approbation, madame Julie Pronovost procédera au paiement.

#### 4.5 Formation obligatoire destinée aux membres des conseils d'établissement

Monsieur Pierre-Luc Moisan nous dirige sur le site que nous devons consulter pour écouter les capsules qui expliquent le fonctionnement d'un conseil d'établissement. On peut y accéder en allant sur le site du gouvernement du Québec – conseil d'établissement <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement>

### 5. ÉLECTIONS

Monsieur Pierre-Luc Moisan propose l'ajout d'un membre parent au comité d'établissement. En respectant l'ordre des élections à l'assemblée générale des parents qui a eu lieu le 13 septembre dernier, cela revient à madame Valérie Desmarais qui accepte cette proposition.

Il est proposé par madame Mélanie Jalbert et résolu :

**QUE** madame Valérie Desmarais soit élue comme membre parent au conseil d'établissement.

#### **PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CÉ # 22-23-02**

##### 5.1 Élection du président du conseil d'établissement

Étant donné l'absence de madame Mélanie Gervais et sans savoir si elle souhaite demeurer présidente du conseil d'établissement, ce point est reconduit à la prochaine rencontre.

##### 5.2 Élection du vice-président du conseil d'établissement

Point reporté à la prochaine rencontre.

### 5.3 Élection d'un membre parent au comité de parents du CSSP

Sachant que les rencontres se font en présentiel à Saint-Bruno et que nous sommes situés à plus de 30 km, il est difficile pour les parents d'être représentant au comité de parent ou substitut. La situation pourrait être différente s'il était possible de participer par TEAMS. La gestion du temps serait plus facile. Madame Julie Pronovost demandera au secrétariat général s'il est possible pour les parents d'assister en TEAMS. Elle transmettra la réponse aux membres du CÉ. Pour le moment, aucun élu.

## 6. OUVERTURE DE LA RÉUNION

### 6.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 14 juin 2022.

Monsieur Pierre-Luc Moisan fait un résumé des points du procès-verbal de la dernière rencontre du 14 juin 2022.

Il est proposé par madame Julie Pronovost et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la réunion du 14 juin 2022 soit adopté.

### PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### CÉ # 22-23-03

### 6.2 Suivi au procès-verbal

Madame Geneviève Houle demande si les heures (ouverture et fermeture) au service de garde seront changées cette année. Madame Mélissa St-Onge dit qu'elle enverra un sondage aux parents pour connaître les besoins à ce sujet et qu'elle nous informera des résultats. Cela devrait se faire à la période de réinscription du service de garde.

Monsieur Pierre-Luc Moisan nous informe qu'il y a eu 40 parents qui ont participé à la conférence ***Estime de soi bonifiée enfants motivés!*** dont le tiers qui venait de Saint-Antoine.

Cette année, madame Julie Pronovost prendra les notes pour cette rencontre et cela se fera en alternance avec d'autres membres volontaires qui seront nommés au début des prochaines rencontres.

## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

## 8. REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Nous reportons ce point jusqu'à l'arrivée de madame Marie-Claude Bouchard.

## 9. POINTS DE DÉCISIONS

### 9.1 Dispense de lecture du procès-verbal

Il est proposé par monsieur Germain Pitre et résolu :

**QUE** les membres de l'assemblée fassent la lecture du procès-verbal lors de la réception par courriel pour éviter le temps de lecture sur place.

### **PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CÉ # 22-23-04**

##### 9.2 Règles de régie interne

Monsieur Pierre-Luc Moisan explique le document aux membres.

Il est proposé par madame Mélissa St-Onge et résolu :

**QUE** les règles de régie interne soient adoptées telles que présentées.

### **PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CÉ # 22-23-05**

##### 9.3 Calendrier des séances

Après consultation et tenant compte des disponibilités de tous nous avons établi le calendrier comme suit : lundi 12 décembre 2022 (Peut être en TEAMS si tempête – à confirmer), lundi 20 février 2023 (TEAMS), lundi 17 avril 2023 et lundi 12 juin 2023.

Il est proposé par madame Mélanie Malo et résolu :

**QUE** le calendrier des séances soit adopté.

### **PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CÉ # 22-23-06**

##### 9.4 Principes d'encadrements relatifs aux contributions financières des parents

Monsieur Pierre-Luc Moisan fait la lecture du document. Il informe les membres que le ministère octroie des sommes pour aider les écoles à offrir des activités aux élèves, il y a la mesure école accessible et inspirante et la mesure sortie scolaire en milieu culturel. Pour les activités qui ne sont pas incluses dans ces mesures, elles seront facturées aux parents en respectant les principes d'encadrements. Les activités éducatives seront présentées et facturées plus tard. Une suggestion de ces activités et un sondage devront être remis aux parents afin de déterminer le taux de participation et la réalisation de ces activités.

Il est proposé par madame Valérie Desmarais et résolu :

**QUE** le document des principes d'encadrement relatifs aux contributions financières des parents soit adopté.

### **PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CÉ # 22-23-07**

##### 9.5 Adoption rapport annuel CÉ 21-22

Nouveau formulaire pour présenter le rapport annuel du conseil d'établissement. Monsieur Pierre-Luc Moisan explique en quoi consiste ce rapport. Il présente le rapport annuel de l'année 2021-2022.

Il est proposé par madame Mélanie Malo et résolu :

**QUE** le document des principes d'encadrement relatifs aux contributions financières des parents soit adopté.

### **PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CÉ # 22-23-08**

##### 9.6 Autorisation de sorties dans le quartier

Monsieur Pierre-Luc Moisan demande si le conseil d'établissement autorise les sorties pour les élèves dans le quartier comme : Maison de la Culture, patinoire, le parc de la Fabrique, L'Antoinette, etc.

Il est proposé par tous et résolu :

**QUE** les sorties dans le quartier soient permises, et ce, jusqu'à la première rencontre du CÉ de l'année scolaire 2023-2024.

### **PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CÉ # 22-23-09**

##### 9.7 Campagnes de financement 2022-2023

Monsieur Pierre-Luc Moisan nous informe que madame Emmanuelle réitère la vente de paniers de légumes bio du programme *Écoles enracinées* fournis par Les jardins du Petit Tremble de Saint-Antoine-sur-Richelieu. Un message a été envoyé aux parents à cet effet.

Aussi une vente de canettes serait au programme. Détails à venir.

##### 9.8 Suivi du budget annuel de l'école GEC

Monsieur Pierre-Luc Moisan explique les diverses allocations versées à l'école Georges-Étienne-Cartier pour l'année 2022-2023.

##### 9.9 Sorties scolaires

Les enseignantes sont présentement en train de planifier les activités éducatives. Plusieurs d'entre elles seront payées par certaines mesures présentées au point 9.8.

S'il y a lieu, un montant minime sera facturé aux parents. Les activités seront présentées à la prochaine rencontre.

##### 9.10 Règles du fonctionnement du service de garde

Madame Mélissa St-Onge présente le document mis à jour selon les normes du Centre de services scolaire des Patriotes afin d'uniformiser les versions de toutes les écoles du territoire. Voici les ajouts : la mission de l'école, le renouvellement de la période d'inscription en utilisant le Mozaïk Portail, le tarif selon la fréquentation, etc.

Aussi, madame Mélissa St-Onge nous mentionne que l'organisme Moisson Rive-Sud offre des repas congelés et des collations à l'école pour en donner aux élèves qui ont des besoins alimentaires (repas incomplet, oubli de boîte à lunch, etc.). Ce service est gratuit et nous pouvons en bénéficier. Elle demande aux membres s'ils sont d'accord pour enregistrer l'école Georges-Étienne-Cartier à ce programme.

Il est proposé par tous et résolu :

**QUE** l'école Georges-Étienne-Cartier bénéficie de ce service offert par Moisson Rive-Sud.

### **PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CÉ # 22-23-10**

Des parents questionnent madame Mélissa en lien avec les objets personnels à l'école. Monsieur Pierre-Luc rappelle qu'il est stipulé dans le guide d'information aux parents qu'à moins d'une permission spéciale accordée par l'enseignante ou la technicienne en service de garde les objets coûteux et non pertinents au travail scolaire ne sont pas autorisés à l'école. Cependant, les ballons, les balles de tennis et les cordes à sauter sont autorisés, mais doivent être identifiés à l'élève. En terminant, l'école ne se tient pas responsable du vol ou de la perte de ces objets.

## 10. POINTS D'ÉCHANGE

### 10.1 Correspondance

Aucune correspondance.

### 10.2 Parole au représentant du comité de parents

Aucun représentant à la rencontre.

### 10.3 Parole à la technicienne au service de garde

Madame Mélissa St-Onge informe les membres que la municipalité a offert de participer à la création d'épouvantails et que le service de garde a gagné. Cela permet l'acquisition d'objets sensoriels pour les élèves du service de garde.

En terminant sur ce point, madame Geneviève Houle demande s'il est possible de rentrer à nouveau dans l'école pour venir chercher les enfants au service de garde. Plusieurs parents apprécieraient que l'on puisse revenir à la normale, car cela permettrait de quitter avec l'enfant plus rapidement et sans oubli.

Monsieur Germain Pitre ajoute que cela permet aussi de connaître l'équipe du service de garde et d'établir un lien avec l'équipe.

Une conversation s'ensuit de la part de tous pour établir une façon de procéder et aussi de respecter l'espace travail du personnel. Monsieur Pierre-Luc Moisan dit qu'une conversation avec l'équipe sera prévue à cet effet.

### 10.4 La vie à l'école

Nous préparons les festivités pour l'Halloween. La routine scolaire a repris son rythme.

### 10.5 Temps d'écran en classe

Monsieur Germain Pitre se fait porte-parole des parents qui se questionnent sur le temps d'écran passé en classe et au service de garde. Il semblerait, selon le discours de certains élèves, que beaucoup de visionnement de film soit fait à l'heure du dîner au service de garde. Madame Mélissa St-Onge explique que ces projections ont lieu seulement lorsqu'il pleut à l'extérieur et que les élèves ne peuvent pas sortir. La plupart du temps, une image est affichée à l'écran accompagné de musique douce.

Dans les classes, monsieur Pierre-Luc Moisan explique que l'écran sert de tableau pour l'enseignement et à la diffusion de capsules informatives selon les matières. Monsieur Pierre-Luc Moisan invite les

parents à communiquer avec l'enseignante à ce sujet pour avoir plus de précisions.

#### 10.6 Budget participatif de la Municipalité

La municipalité a voté pour qu'un budget de 1000.00\$ soit disponible pour des projets qui vont servir à la communauté. Monsieur Germain Pitre lance une invitation à l'école pour soumettre un projet qui pourra servir aux élèves, mais en tenant compte que les citoyens peuvent aussi l'utiliser. Nous avons jusqu'au 26 novembre 2022.

#### 10.7 Départ personnel / Plan de soutien aux élèves

En tant que membre du conseil d'établissement, monsieur Germain Pitre aimerait connaître le plan d'action et de soutien aux élèves lorsqu'un membre du personnel enseignant quitte en cours d'année. Il donne en exemple la classe de la 3<sup>e</sup> année. Les élèves ont vécu un départ chaque année depuis le début de leur fréquentation scolaire. Il mentionne que cela a créé des dommages sur le développement socioaffectif des élèves. Aussi, il explique qu'à l'époque, que si les parents avaient été avisés plus tôt, ils auraient pu préparer leur enfant à cette nouvelle. Il réitère que la mise en place d'un plan d'action pourrait être rassurant pour tout le monde.

Monsieur Pierre-Luc Moisan explique qu'il préfère avoir toutes les informations (départ membre enseignant – temporaire ou à long terme, remplaçant, etc.) avant de communiquer avec les parents sinon cela engendre de l'insécurité et des questionnements auxquels nous ne pouvons pas répondre.

Madame Mélanie Malo mentionne qu'il serait important d'informer les parents dès le départ de l'enseignante afin de préparer l'enfant à cette nouvelle. Par la suite, une 2<sup>e</sup> communication contenant les informations pourrait à nouveau être envoyée aux parents.

Madame Mélanie Malo se propose pour effectuer des recherches sur une banque d'activités clés en main (vidéo, livres, discussions de groupe, etc.) pour permettre à l'enseignante suppléante de commencer du bon pied avec les élèves.

Monsieur Germain Pitre aimerait qu'un suivi se fasse par les directions à la prochaine rencontre.

#### 10.8 Financement activité parascolaire

Monsieur Germain Pitre veut savoir s'il y a plusieurs élèves inscrits au service de garde qui ne participent pas à l'activité parascolaire offerte par la municipalité. Madame Mélissa St-Onge affirme qu'il y en a plusieurs qui ne sont pas inscrits et 8 seulement participent. Monsieur Germain Pitre se demande si c'est à cause du coût de l'activité que ces élèves ne sont pas inscrits. Madame Mélissa nomme qu'aucun de ces élèves n'ont manifesté le désir de participer lorsque les autres quittent pour cette activité. Monsieur Pitre demande, dans le cas où le parent ne peut pas payer, s'il est possible pour l'école d'utiliser une mesure nommée au point 9.4. Monsieur Pierre-Luc Moisan va vérifier.

### 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Mélissa Jalbert propose la levée de l'assemblée à 22 h 02.

---

Monsieur Pierre-Luc Moisan  
Direction

---

Madame Mélanie Gervais  
Présidente du CÉ